Le développement durable en question et en action . Délibération et gouvernabilité des systèmes complexes territoriaux

Introduction à la Rencontre de Toulouse, 21 Mai 2003 sur ces thèmes, organisée, dans le cadre du LEREPS-CIRESS, par l'Atelier –Forum MCX 33

Anthropolitique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux

L'intitulé de l'atelier « Anthropolitique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux » doit être explicité. Si l'on ne reviendra pas sur la nature complexe territoriaux, les termes anthropolitique et gouvernance appellent un commentaire. Commençons par la gouvernance.

Le terme de **gouvernance** qui remonte à la Flandre féodale a été utilisé dans les années 1960 par L. Sedar Senghor par qualifier le rôle qu'il entendait jouer dans le système politique sénégalais. Il fait l'objet d'une large diffusion dans de nombreux domaines de la recherche en sciences sociales depuis une vingtaine d'années. Cette notion peut fort bien s'articuler avec la pensée complexe (Calame et Talmant, 1997) et il est ici proposé de poursuivre cette réflexion nécessaire. En effet, les nombreux usages qui sont faits de ce terme pourraient être utilement consolidés par un ancrage plus systématique dans la pensée complexe. Discuter cette notion de gouvernance constitue une voie intéressante pour mettre en évidence ce que la systémique complexe peut apporter à l'enrichissement conceptuel des sciences sociales et ainsi œuvrer dans le sens de sa crédibilisation évoquée précédemment. Mais la gouvernance nous amène aussi à considérer un autre volet essentiel du projet défendu ici.

Nombreux sont les **institutions publiques et les acteurs politiques** de tous niveaux qui utilisent le terme de gouvernance jusqu'à en faire un mot d'ordre (Livre blanc de l'UE, la « bonne gouvernance » de la Banque mondiale, Raffarin, 2002). Ils disent ainsi, de manière plus ou moins explicite, les difficultés qu'ils ont à penser la complexité des phénomènes auxquels ils sont confrontés et à agir sur eux. Difficultés de la démocratie représentative, contradiction des intérêts constitués, nécessité d'organiser des instances nouvelles de délibération des décisions collectives, modalités de la prise en compte du long terme face aux urgences de l'action et du temps présents, etc., les acteurs territoriaux sont en proie à des incertitudes grandissantes sur leurs capacités à agir et sur les formes et l'orientation de leur action. L'atelier se veut un lieu où les acteurs territoriaux peuvent échanger avec les chercheurs, faire part de leurs difficultés et ainsi contribuer, dans un cadre moins formel que les traditionnels appels d'offre, à orienter les problématiques de recherche autour de leurs préoccupations concrètes dans le but de produire des connaissances « actionnables ». La question prend une signification particulière à Toulouse où il est proposé d'organiser la première rencontre de cet atelier au printemps 2003.

Un an après l'explosion de l'usine AZF? 30 morts, 2000 blessés, 10 000 logements détruits ou endommagés, plus d'un milliard d'euros de dégâts et un traumatisme profond de toute la ville? la question de l'« anthropolitique », c'est-à-dire d'une politique de l'homme, se pose avec une acuité indéniable. Le risque notamment industriel, la manière de l'évaluer/délibérer et de l'assumer/prévenir collectivement apparaissent comme des problèmes non résolus. Mais plus généralement, il s'agit bien de réfléchir sur la capacité des collectivités humaines inscrites sur des territoires interdépendants et néanmoins singuliers à influer sur leur devenir en fonction des valeurs qui sont les leurs. Des **propositions de modélisation** tant de la situation et de la dynamique des ensembles nationaux (Laflamme, 1992, 2000) dans la mondialisation que de la capacité des territoires locaux et régionaux à y répondre doivent être élaborés sur une base de systémique complexe. Si la question de

l'anthropolitique se pose indéniablement au niveau mondial (Morin, août 2002), elle a aussi une pertinence locale et il lui faut un forum.

Thématiques des deux ateliers de la Rencontre de Toulouse, 21 mai 2003-03

Conseil régional de Midi Pyrennées

organisée par l'Atelier MCX 33

"Anthropolitique et gouvernance des systèmes complexes territoriaux"

&

Appel à contributions

1) Le développement durable en question : entre nécessité politique, contraintes pour l'action et ambiguïté sémantique

Apparu en 1980 puis popularisé en 1987 par le rapport Brundtland, le syntagme sustainable development s'est substitué à celui d'eco-development pour qualifier "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Depuis la conférence de Rio en 1992 et l'adoption du programme Agenda 21, les collectivités territoriales ont, progressivement mais inégalement, commencé à prendre en compte le développement durable dans leurs politiques (Charte d'Aalborg en 1994, Charte de Lisbonne en 1996 notamment), plus ou moins incitées en cela par les Etats et l'Union européenne. Les textes relatifs au développement durable ou soutenable déclinent ce dernier en trois grands principes constitutifs : la viabilité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement. Ils préconisent aussi une participation des populations aux décisions. A bien des égards on peut se réjouir de cette évolution qui semble démontrer l'existence, au plan des autorités locales, d'une perception plus aiguë des enjeux environnementaux et sociaux du développement économique. De même, la nécessité de réfléchir et d'agir de manière plus globale, par des politiques plus "intégrées" apparaît comme une voie de réponse aux inadaptations des actions sectorielles et peut contribuer à restituer du sens au politique. Cette perspective politique appelle une évolution similaire sur le plan de la recherche, celle de l'inter voire de la transdisciplinarité à partir d'une méthode dite éco-systémique qui, en dépit des pétitions de principes, reste largement lettre morte. Les chercheurs qui connaissent et utilisent la systémique complexe ne pourront que s'en féliciter. Par ailleurs, pour les acteurs locaux, au moins certains d'entre eux, le développement durable est devenu un cadre d'orientation de l'action qui se décline en outils et indicateurs pratiques généralement considérés comme utiles. Le bilan apparaît donc "globalement positif".

Cependant, ainsi qu'Edgar Morin l'a récemment montré, ne peut-on pas discuter la terminologie employée, celle du *développement*. Alors même qu'il s'agit de prendre mieux en compte les données environnementales et sociales, comment ne pas constater, avec lui, que le concept de développement renvoie à une appréhension essentiellement économique et technique du monde? De même, son caractère ethnocentrique et la conception linéaire et évolutionniste de l'histoire qu'il véhicule, au moins implicitement, n'en font pas nécessairement un modèle pour le reste du monde. Ces questions méritent d'être posées dans une perspective constructive et délibérative.

Les contributions proposées pourront avoir trait notamment à :

- * la conception et la mise en œuvre de politiques publiques et d'actions privées intégrant la "durabilité" comme objectif et contrainte
- * les apports et les difficultés des démarches utilisées (globalité/"sectorialité", interdisciplinarité/disciplinarité)
- * la réception par les citoyens de cette prise en compte du long-terme (représentations, intérêts, opinions)
- * les changements impliqués dans l'action des collectivités territoriales et les retours d'expérience
- * ce qui change dans la perception des territoires et le rôle du politique
- * les implicites théoriques de ces politiques et les éventuels apports conceptuels et méthodologiques de la systémique complexe
- * la proposition de projets de recherche ou d'action concrets

2) Délibération et gouvernabilité des systèmes complexes territoriaux

La démocratie est-elle faite pour les dieux ? A constater la litanie de ses dysfonctionnements ? atonie citoyenne, déclin de la participation électorale, perte de crédit des représentants et de sens de l'activité politique, populisme, etc.? on est en droit de le redouter. Pourtant des pistes existent pour revivifier cet idéal structurant de nos sociétés et la pensée complexe, mais aussi un auteur comme Habermas; nous invitent à les considérer avec attention. Ainsi en va-t-il de la démocratie participative et délibérative. Si la démocratie représentative implique théoriquement une participation active des représentés dont le vote devrait être précédé d'une réelle information sur la situation et ses enjeux et d'une réflexion rationnelle, la démocratie participative réhabilite des formes plus directes d'information, de consultation et d'expression de la population. Ces formes nouvelles de participation commencent à se développer dans la dimension la plus adaptée, la dimension locale (conseils de développement des pays, comités de quartier ou référendums locaux). Cependant, comment penser une articulation cohérente entre ces modalités d'une participation plus soutenue des citoyens à la délibération, sinon à la décision, politiques avec la dimension proprement représentative de notre démocratie ? De même, comment garantir que cette participation ne soit pas, de fait, confisquée par les groupes les mieux organisés ?

La dérive technocratique et l'illusion de maîtrise qui l'accompagne ont, comme on le sait, atteint les grandes organisations tant publiques que privées. Cette évolution représente une forme de déni du caractère profondément politique des choix collectifs auxquels ni la science ni la technique ne sauraient se substituer sans dénaturer la démocratie. Dès lors se pose la question du statut de la science et de l'expertise dans la décision politique. Comment faire en sorte que la connaissance irrigue et in-forme le débat public ? Faut-il et peut-on penser une science "citoyenne" ?

Les systèmes complexes sont capables de créer en leur sein des phénomènes d'émergence qui, à la fois, les rendent imprévisibles et participent à leur capacité d'adaptation à leur environnement. A bien des égards, il y a dans un authentique processus délibératif une forme d'émergence qui permet, par l'argumentation et la prise en compte de la position de l'autre, de construire des décisions potentiellement inédites et créatives. Il y a dans la délibération un enjeu démocratique souligné par Habermas et comme une nécessité systémique. Comment les territoires peuvent-ils s'en saisir et l'organiser afin de légitimer et d'améliorer leur capacité d'action collective ?

Dans cette perspective les contributions proposées pourront concerner notamment :

- * l'étude des procédures et processus délibératifs dans les collectivités territoriales et les divers organismes de coopération
- * les modalités nouvelles de participation des citoyens à la délibération publique et leurs effets
- * le statut et le rôle de la connaissance scientifique et de l'expertise dans les décisions publiques territoriales
- * la délibération comme processus complexe
- * des propositions de recherche concrètes

Note rédigée par Pascal Rogerro et Claude Vautier, février 2003 Les contributions peuvent être adressées à leur attention à ciress@univ-tlse1.fr